

Questions orales

LE PRÉSUMÉ CHANGEMENT DE POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député a mal compris les choses.

Une voix: Le secrétaire parlementaire.

M. Trudeau: A ma connaissance, le ministre de la Justice a déclaré vendredi qu'il n'appuierait pas cet amendement. Je crois que le chef du NPD a lancé sa «menace» dimanche. Je peux vous dire, madame le Président, quelle était notre position, je l'ai dit il y a un instant. J'accepterai tout amendement qui nous apportera un plus grand appui. Je refuserai tout amendement qui minera cet appui, y compris celui du NPD.

M. Beatty: Madame le Président, évidemment le premier ministre se trompe. C'est le ministre de la Justice suppléant qui a déclaré, vendredi, que le gouvernement appuierait l'amendement. C'est seulement hier soir à 8 heures que le ministre de la Justice a parlé de promesse rompue.

Comme le premier ministre vient de déclarer qu'il soutiendrait tout amendement susceptible de lui apporter l'appui d'un plus grand nombre de Canadiens et que le gouvernement était prêt à modifier sa position pour obtenir l'appui des 32 Néo-démocrates, le gouvernement va-t-il donner satisfaction aux 64 p. 100 de Canadiens qui lui demandent de rapatrier la constitution sans amendement et d'y apporter des changements importants ici, au Canada, plutôt qu'au Parlement de Westminster?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, pour ce qui est de la première partie de la question du député, je dois la transmettre au ministre de la Justice, qui s'est absenté momentanément.

Une voix: Le voilà qui arrive.

Mlle MacDonald: Il a dit hier qu'il y répondrait hier soir.

M. Trudeau: J'ai cru comprendre qu'il disait avoir signalé vendredi qu'il ne pouvait pas approuver l'amendement concernant le droit de propriété.

Quant à la deuxième partie de la question, madame le Président, il ressort clairement de son libellé que si nous agissons dans ce sens, nous n'obtiendrons pas un plus grand appui pour cette résolution. Au contraire, nous ne ferons que la détruire.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je vois un député faire signe de la main à quelqu'un à la tribune. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je lui signale que s'il s'attend à ce que nous retirions cette résolution pour obtenir son appui, c'est non, nous ne le ferons pas.

M. Beatty: Écoutez donc les Canadiens pour cette fois-ci.

M. Trudeau: Nous modifierons la résolution pour obtenir son appui, comme nous l'avons fait pour les néo-démocrates, et comme nous l'avons fait pour certaines provinces.

Des voix: Bravo!

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je pourrais peut-être aider le premier ministre en posant une question au ministre de la Justice car il ne semble pas bien comprendre la situation ni l'importance de cette question. Le ministre a signalé, et ce n'est plus un secret, que le premier ministre et lui avaient décidé vendredi qu'ils ne pouvaient pas accepter l'amendement des conservateurs relatif au droit de propriété. C'est ce même jour que le solliciteur général, en sa qualité de ministre de la Justice suppléant, a pris un engagement tout à fait contraire au comité en disant qu'il accepterait l'amendement.

M. Nielsen: Au nom du gouvernement.

M. McGrath: Nous sommes alors passés à l'étude d'un autre article lorsque cet engagement a été pris et nous avons convenu de retirer notre proposition.

Mme le Président: A l'ordre. Il serait sage d'en arriver à la question car ce préambule devient trop long et le député fait allusion aux délibérations du comité.

M. McGrath: Madame le Président, je ne voudrais certes pas transgresser les règles de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Mais en toute déférence, permettez-moi de vous dire, que cela met en cause bien plus que le comité, puisque cela touche à l'essence même du système parlementaire. Voilà de quoi il s'agit . . .

Des voix: Bravo!

M. McGrath: . . . en même temps que de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement et de la confiance qu'il faut accorder à la parole du gouvernement. Voilà de quoi il s'agit, madame le Président.

Est-ce que le ministre a eu un entretien avec le premier ministre vendredi, quelques minutes après la promesse solennelle faite pour son compte au comité par son collègue?

Une voix: C'était jeudi.

M. McGrath: Peut-il nous dire d'où venait l'opposition, parce qu'il ne s'est pas manifesté d'opposition avant la fin de semaine? Le chef du NPD lui-même n'a pas parlé avant dimanche. Où l'opposition s'est-elle manifestée? Qu'est-ce qui l'a amenée à faire volte-face vendredi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, vendredi soir, probablement neuf ou dix heures après la réunion, j'ai parlé au téléphone au premier ministre de l'opposition naissante. Nous avons reconnu que je n'aurais pu communiquer avec le solliciteur général. Les conditions approuvées par le cabinet portaient, comme le premier ministre l'a dit, que nous accepterions cet amendement si cela élargissait le consensus. Vendredi après-midi, il est devenu évident que tel n'était pas le cas. Cela a été dit au comité, et nous en avons été informés. La confirmation est venue dimanche, 48 heures plus tard, de la bouche du chef du Nouveau parti démocratique. Lundi soir, le procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard comparait devant le comité. Lundi après-midi, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard marquait son opposition.